

Programme des Nations Unies

Centre de Presse



18 mars 2008

Vers un Burundi sans mines antipersonnel



Applaudissements après l'explosion d'une mine lors d'une cérémonie de destruction

Le Burundi a honoré ses engagements vis à vis de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. Le pays a détruit la totalité des 664 mines appartenant la Défense Nationale et nettoyé de vastes zones sur tout le territoire en collaboration avec le PNUD et le reste du système de l'ONU.

La Convention avait été ratifiée par la République du Burundi le 22 juillet 2003. Conformément à l'article 4, « Chaque Etat s'engage à détruire tous les stocks de mines antipersonnel dont il est propriétaire ou détenteur, ou qui sont sous sa juridiction ou son contrôle ; ou à veiller à leur destruction, dès que possible, au plus tard quatre ans après l'entrée en vigueur de la présente convention pour cet état partie ».

Les résultats

Pendant l'une des cérémonies de destruction de mines qui ont eu lieu ces derniers jours, le Président Nkurunziza a mis en lumière les résultats obtenus grâce au partenariat entre les Nations Unies et le Gouvernement du Burundi, par le biais du PNUD :

- 91 % des zones suspectes nettoyées d'Avril 2005 à Février 2008 avec 115.500 m² de terres déminées ;
- 5.805 résidus explosifs de guerre (ERW) et 20 mines antipersonnel ont été détruits
- 26 zones non encore traitées sur un total de 238 zones suspectes
- 31 % de zones suspectes restent à nettoyer d'ici mi 2008 dans Bubanza
- 47 % de zones suspectes restent à nettoyer d'ici mi 2008 dans la province de Bujumbura Rural
- 4 % des collines du pays sont affectées par ces engins ;
- 0,5 % de la population est directement affectée par la présence de cette menace ;
- Le gel des activités est à 65 % de nature pastorales et agricoles ;
- 30 % de zones suspectes ont été identifiées à moins de 500 m des infrastructures;
- 1549 victimes ont été répertoriées avec 84 % de victimes blessées et 16 % de victimes décédées.

D'importants progrès ont été réalisés sur les cinq provinces majoritairement contaminées, trois provinces du Sud et de l'Est du pays (Makamba, Rutana, et Ruyigi) sont à présent totalement nettoyées et deux provinces de la région Ouest (Bubanza et Bujumbura-Rural) restent encore à dépolluer. Cela représente 91% des zones suspectes nettoyées depuis Avril 2005 jusqu'à Février 2008 et le défi que le Burundi s'est imposé, est d'avoir un « pays libre de mines » pour la moitié de l'année 2008.

Cérémonies de destruction de mines

Le 17 mars, dans un discours adressé à la communauté internationale et à la population burundaise à l'occasion de la destruction de mines et engins non explosés, Nkurunziza a indiqué que chaque mine récupérée se traduit par une vie sauvée et chaque mine déterrée permet au pays de progresser dans l'instauration des conditions d'une paix durable et productive.



*Visite d'un fourneau de destruction
par le Chef de l'Etat*

Plusieurs cérémonies de destruction de mines antipersonnel présidées par le Chef de l'Etat burundais, M. Pierre Nkurunziza, ont réuni des hautes personnalités de l'Etat, du parlement, du Corps diplomatique, du Système des Nations Unies, des organisations internationales impliquées dans le déminage au Burundi et du haut commandement militaire et de la police. Elles ont eu lieu au centre de destruction permanent de la force de défense nationale de Mudubugu, dans la commune de Gihanga, province de Bubanza (Nord-Ouest) du pays, une des provinces du Burundi qui enregistrent un nombre important de victimes de mines antipersonnel.

Une Direction nationale anti-mines

Les activités de coordination et de gestion de l'action contre les mines commencées avec l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) en juin 2004 ont été transférées aux autorités nationales depuis août 2006, conformément à l'article 6 de la Convention d'Ottawa, avec l'installation d'un Centre National de Coordination de l'Action Humanitaire contre les Mines et Engins non Explosés, transformé en une Direction au sein du Ministère de la Sécurité Publique en octobre 2007.

Par ailleurs, l'assistance technique apportée par l'ONU et plus particulièrement l'ONUB, le BINUB (Bureau intégré des Nations Unies au Burundi), le PNUD et l'UNICEF a permis de développer et renforcer les

capacités locales pour que la population s'approprie les objectifs du programme anti-mines.

Le rôle du PNUD

Depuis Août 2006, le PNUD a apporté un appui technique, opérationnel et matériel pour la coordination des interventions et en mobilisant auprès des pays et institutions donateurs, les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme national de l'action humanitaire contre les mines et engins non explosés.

A cette occasion, Mme Bintou Keita, Représentant Exécutif Adjoint du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi, a indiqué que l'assistance du PNUD à l'action humanitaire contre les mines s'inscrit d'abord dans l'appui global de l'organisation à la réforme du secteur sécuritaire. Pour le PNUD, le renforcement de la sécurité humaine, y compris l'action contre les mines constitue une condition préalable au développement durable. C'est ainsi que toute action contre les mines, en matière de plaidoyer, formation, déminage, destruction, doit être aussi vue comme une action concrète et effective de lutte contre la pauvreté.

Mme Bintou s'est réjouie du partenariat très soudé entre le gouvernement du Burundi et le PNUD dans la gestion de ce programme d'action humanitaire contre les mines qui s'est notamment caractérisé par le renforcement des capacités du personnel national dont les officiers de la police nationale dotés aujourd'hui de capacités techniques nécessaires pour le déminage.

Les ONG

Le programme de déminage a fonctionné grâce au concours des ONG de déminage DanChurch Aid et la Fondation Suisse de déminage, l'ONG Handicap International Belgique et grâce aux contributions financières pour ce programme, notamment de la Communauté Européenne, des Pays-Bas, de la Suède, de la France, de la Suisse, de la Belgique, de la Grande Bretagne, de l'Allemagne, du Canada, du Japon, du Centre Internationale de Déminage Humanitaire de Genève, de l'UNICEF et du PNUD.

Cette vision permet au programme et au pays de s'acquitter le plus efficacement et le plus rapidement possible des obligations de la Convention d'Ottawa, mais aussi de rétablir le bien-être des individus et des communautés touchées.

● [About](#)

- [Qui nous sommes et ce que nous faisons](#)

- Administrateur du PNUD
- Partenariats
- Emplois
- Conseil d'administration
- FENU
- UNIFEM
- VNU

- Regions

..

- Les pays francophones
- Afrique
- Etats arabes
- Asie et Pacifique
- Europe et CEI
- Amérique latine et Caraïbes
- Liste complète des pays

- Mdgs

- What We Do

..

- Gouvernance démocratique
- Réduction de la pauvreté
- Prévention des crises et relèvement
- Environnement et énergie
- VIH/SIDA
- Emancipation des femmes